

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club du **TTSC MOUSTIER (N052)** organise le Dimanche 10 Mars 2019, en ces installations, rue de la Fabrique, 4bis 5190 Moustier s/s, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois qui sera organisée également par le club de Moustier.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de **6** tables et de balles de couleur blanche. **Le maximum d'inscriptions sera de 150.**
4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-Csp). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale (uniquement pour les séries C). Les dames peuvent s'inscrire avec leur classement messieurs dans une ou deux séries selon les mêmes règles. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf la série spéciale. De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - 09h00 : Série E6-E4
 - 10h30 : Série D6-D4
 - 11h00 : Série NC
 - 12h30 : Série E2-E0
 - 14h00 : Série D2-D0
 - 15h30 : Série C spécial (la série se fait en élimination directe et n'est pas qualificative pour la journée finale)
 - 17h00 : Série C
15. Inscriptions : Elles sont à envoyer à **BONNE Michaël 0497/38-36-38** ou michael.bonne28@gmail.com jusqu'au **vendredi 08.03.2019 à 20h00**
16. L'élaboration des tableaux aura lieu le **09.03.2019 à 11h00.**
17. Prix : en espèces
18. Résultats : Les résultats sont à envoyer à **GRANDJEAN Frédéric** rue des Nobles 74, 5003 Saint-Marc sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

JUGE-ARBITRE
BONNE Michaël

Approuvé par le C.P.N. sous le n° PN/18-19/M17